



Message du Bureau de l'Association

Cher·es adhérent·es, cher·es usager·es,

Du côté des activités de loisirs familles/adultes :

Suite aux annonces du Premier Ministre ce jeudi 7 janvier 2021, compte tenu des chiffres toujours alarmants de l'épidémie, nous sommes au regret de vous annoncer que les activités adultes ne pourront pas reprendre en janvier. Nous sommes désolés de cette situation qui use le moral de chacun : nous espérons tous pouvoir sortir, s'ouvrir, se retrouver bientôt. L'année 2020 aura eu ce mérite de nous prouver à quel point nos associations sont essentielles pour le lien social et notre vitalité ! Vous pouvez compter sur l'équipe du centre social pour garder le contact avec vous.

Comme nous nous y sommes engagé, vous serez dédommagé des cours non effectués, par chèque et au prorata du nombre de mois non assurés. A noter que les cours de zumba, renforcement musculaire, pilates et yoga ne feront pas l'objet de remboursement, ils ont continué en visio.

La prochaine allocution du Premier Ministre prévue le 20 janvier 2021 nous permettra, nous l'espérons, d'être fixés sur la date de reprise des cours et donc sur le montant de votre dédommagement. Vous êtes très nombreux à avoir réglé vos cotisations en début d'année. Certains ont opté pour un paiement échelonné. Nous tenons à vous informer que, par mesure d'équité, les prélèvements et dépôts de chèques sont maintenus. Nous vous remercions sincèrement de votre compréhension.

Du côté du centre de loisirs 3/17 ans :

Depuis quelques temps, nous constatons des difficultés d'organisation de notre centre de loisirs. En effet, la majorité d'entre vous procédez à une inscription de vos enfants sur l'année scolaire dans sa globalité. Notre règlement vous permet ensuite d'annuler les réservations dans un délai de 7 jours sans être facturé (sauf les absences pour maladie qui ne vous sont pas facturées sur présentation d'un justificatif médical).

Connaissant les difficultés que certains d'entre vous peuvent rencontrer (plannings de travail, crise sanitaire, organisation familiale), nous avons été plutôt souple avec ce délai de 7 jours et avons souvent accordé un délai d'annulation plus court.



Or, ceci nous a posé de gros soucis dans notre organisation interne (recrutement des animateurs, facturation erronée, etc.).

C'est pourquoi, dès le 1^{er} février 2021, nous serons dans l'obligation d'appliquer le règlement intérieur de l'accueil de loisirs à la lettre.

Ainsi, toute annulation de réservation n'étant pas faite dans le délai de 7 jours vous sera facturée (hormis les annulations pour raisons médicales justifiées par un certificat). Nous rappelons également que les demandes de réservations/d'annulations seront prises en compte uniquement si elles sont formulées par mail à cscm.centredeloisirs@gmail.com (pour Croix Mercier et Damigny) et sur cscm.valframbert@gmail.com (pour Valframbert)

Nous savons à quel point cette organisation peut vous sembler difficile, mais elle est primordiale pour un accueil de qualité de vos enfants dans les conditions les plus optimales.

Les membres du Bureau